

Séance du Conseil Municipal du 09 juin 2010

Tous les Conseillers présents, sauf Jean-Pierre BLONDEAU, Michel GUILLOT et Yves GUILLEMOT excusés

Approbation des comptes rendu des réunions précédentes

Urbanisme

Le maire propose de reporter la question sur l'urbanisme à la prochaine réunion mais, suite aux questions soulevées lors de la réunion du 23 avril, il donne quelques précisions obtenues auprès des services de l'Etat.

Un permis de construire pour la rénovation d'un bâtiment a été délivré à M^{mes}. Joëlle CARISEY et Isabelle BATHIE.

Sécurité

Le Maire rappelle le projet d'acquisition par la commune d'un défibrillateur cardiaque automatique. Une consultation a été faite auprès de trois entreprises qui ont fourni des devis pour ce matériel. Le SDIS de l'Ain subventionne ce matériel à raison de 30 % du prix H.T. Une aide supplémentaire, à hauteur de 50 % de la valeur résiduelle H.T., peut être attribuée au titre de la réserve parlementaire de M^{me} Goy-Chavent, sénateur de l'Ain.. Le Conseil décide d'acquérir un défibrillateur automatique et accepte le devis de l'Entreprise DUMONT Sécurité à Ambérieu en Bugey pour un montant de 1423,19 € HT. La part restant à la commune s'élève à 498,10 € H.T.

Culture

En plus des animations prévues par la commune, un spectacle théâtral et musical sera proposé le samedi 10 juillet par l'association *Mobil'Homme* qui a souhaité venir se produire à Drom. Elle ne sollicite qu'un accompagnement logistique.

L'Office du Tourisme organise 4 « rendez-vous surprise » le mardi soir, du 20 juillet au 10 août. Celui du 10 août se déroulera à Drom.

Projet d'accueil périscolaire

Le Maire rappelle la réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un service d'accueil périscolaire. Toutes les familles concernées par l'école ont été consultées, ainsi que l'assistante maternelle en activité sur la commune. L'association le Sou des Ecoles a été associée à cette réflexion et accepte de porter ce projet. La mise en place de cet accueil périscolaire se fera à la rentrée de septembre 2010. Le Conseil décide de fournir les locaux et le matériel nécessaires pour la cantine et la garderie et de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € au Sou des Ecoles afin de l'aider à démarrer cette réalisation.

La somme de 200 €, reçue dans le cadre du service minimum d'accueil pour la grève du 21 janvier, sera reversée au Sou des Ecoles. Une modification sera apportée au budget primitif.

Affaires scolaires

Le nombre d'élèves est en augmentation : 17 élèves sont actuellement prévus pour la rentrée. M. Emmanuel PAYET sera le nouvel instituteur.

Le maire propose de renouveler la convention avec la commune de Jasseron, en ce qui concerne la scolarisation des enfants en maternelle. Pour l'année 2009/2010, la participation est de 200 € par enfant de maternelle et de 300 € par enfant scolarisé en primaire, ayant bénéficié d'une dérogation.

Bâtiments

Le maire présente différents devis de travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments : ajout de radiateurs dans le secrétariat de mairie et dans le hall d'entrée du petit logement du presbytère ; modification d'un robinet à la salle des fêtes (mis ; aux normes pour la cantine) ; réparation des descentes d'eaux pluviales et travaux de menuiserie à la salle des fêtes.

Le mur de soutènement Sud du lavoir se détériore : des réparations urgentes et une consolidation sont à programmer. Le conseil accepte un devis de 2 252 € H.T. de l'entreprise Homassel.

Il est évoqué l'idée d'aménager un petit local de rangement sous le préau, dans le volume libéré par la nouvelle cuve de fuel. Ce projet sera à étudier en 2011.

Une étude sur le logement de la mairie avait été commandée à Hélianthe, point info énergie ; portant sur l'isolation du local et sa consommation énergétique, elle préconise des travaux. L'étude est financée par la Région dans le cadre du CDDRA, et des aides sont aussi prévues pour les travaux. Le conseil décide de compléter l'isolation des combles, de changer les fenêtres et d'installer une ventilation automatique.

Questions diverses

Dans le cadre de son programme de voirie, la CCTER fera réaliser en début d'été les travaux de réfection du mur de soutènement de la rue du Canal.

Il serait souhaitable d'interdire aux poids lourds la portion Ouest du chemin de l'Enclos : il ne sera pas possible de le calibrer pour de tels tonnages, ni de garantir sa stabilité.

Le conseil approuve le projet de modification des statuts du syndicat départemental d'électricité.

Lors de la manifestation du 02 mai, un candélabre a été endommagé par un visiteur. Ce dernier propose de le réparer lui-même, étant qualifié pour le faire.

Le maire présente le rapport annuel de la Lyonnaise des Eaux. Pour les travaux souhaités en 2011 auprès du syndicat des eaux *Ain Suran Revermont*, la demande pour 2010 est reconduite dans les mêmes termes : réfection Rue de la Fruitière ; reprise de la canalisation d'alimentation du village depuis le carrefour de la route de Montmerle jusqu'au village avec dimensionnement pour la défense incendie.

Prochaine réunion : le 02 juillet 2010